

Créer une entreprise de rénovation sans diplôme

Description

Créer une entreprise de rénovation sans diplôme est un projet qui intéresse un certain nombre de professionnels du bâtiment. Celui-ci peut même être réalisé sans apport. Et il est adapté à un profil spécifique.

Pour concrétiser le projet, l'entrepreneur doit respecter quelques étapes, telles que :

- La création d'un [business plan complet](#) ;
- L'immatriculation de l'entreprise ;
- La souscription d'assurances.

Notons qu'il peut prétendre à des aides à la création d'une entreprise de rénovation.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Créer une entreprise de rénovation sans diplôme, est-ce possible ?

[Créer une entreprise](#) de rénovation sans diplôme est tout à fait possible.

L'entrepreneur a le choix entre différentes [formes juridiques](#). Mais, pour réaliser un tel projet, il est tenu de remplir certaines **conditions d'exercice**, le secteur du BTP étant réglementé.

Qui peut se lancer dans une telle aventure entrepreneuriale ?

Afin de pouvoir créer une entreprise de rénovation sans diplôme, l'intéressé doit :

- Posséder les qualités nécessaires à l'exercice de l'activité ;
- Justifier au moins d'une expérience professionnelle de trois ans dans le secteur.

L'idéal serait d'avoir également des **compétences en gestion d'entreprise**. Ceux qui n'ont pas ce profil devront exercer leur activité au sein d'une entreprise pour acquérir de l'expérience.

Comment créer une entreprise de rénovation sans diplôme ?

Pour créer une entreprise de rénovation sans diplôme, l'entrepreneur a le choix également de **suivre une formation qualifiante** qui lui permettra de lancer son activité. Si son profil répond déjà aux exigences du métier, il pourra accomplir les démarches et formalités administratives pour s'immatriculer.

Est-il possible de créer une entreprise de rénovation sans apport ?

C'est également possible. Cependant, créer une entreprise de rénovation sans apport **risque de ne pas être crédible** vis-à-vis :

- Des clients ;
- De la banque ;
- Des fournisseurs.

Il serait plus judicieux d'avoir un [capital social](#) qui permet de **financer le démarrage de l'activité**. En guise de rappel, l'élaboration d'un plan de financement donne la possibilité de mieux estimer l'apport à réaliser.

Il convient de noter que la **majorité des statuts juridiques** n'imposent aujourd'hui aucun apport minimal pour être constitués. Par exemple, la SARL et la SAS peuvent être créées avec un capital social de 1 euro. Seul celui de la [SA](#) doit s'élever à 37 000 euros minimum.

Quelles sont les démarches à accomplir pour créer une entreprise de rénovation ?

Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de réaliser un certain nombre de démarches **pour constituer l'entreprise de rénovation**. Avant l'immatriculation, il se doit de choisir la forme juridique la plus adaptée à ses besoins et de réaliser un business plan

convaincant.

Choix de la forme juridique

Le choix de la forme juridique de l'entreprise de rénovation est un facteur déterminant pour la réussite du projet. L'accompagnement **d'un conseiller financier** serait d'une grande aide lors de la réalisation de cette démarche. Soulignons que le statut se choisit surtout selon les ambitions de l'entrepreneur.

Si ce dernier envisage de **monter seul son projet**, il a le choix entre une :

- Entreprise individuelle ;
- [Société unipersonnelle](#) (EURL ou SASU par exemple).

Dans le cas où il prévoirait de **se lancer dans l'aventure à plusieurs**, il peut opter pour une forme sociétaire comme la :

- [SAS](#) ;
- SARL.

Il convient de savoir que cette dernière reste la plus choisie lorsqu'il est question de créer une entreprise de rénovation, avec ou sans diplôme.

Micro-entreprise

C'est la solution qui est à la fois la **plus simple et la plus facile d'accès**. En effet, elle peut être mise en place rapidement. Elle convient parfaitement aux nouveaux entrepreneurs et présente un certain nombre d'avantages fiscaux intéressants.

SARL

De la même manière qu'une micro-entreprise, elle impose un plafond de chiffre d'affaires limitant le développement de l'activité. Toutefois, rappelons que cette forme juridique permet de s'associer à plusieurs. Il est bon de noter aussi que le gérant associé d'une SARL profite presque des **mêmes avantages qu'un salarié**.

Tout comme l'EURL, ce statut juridique permet également au [gérant de la SARL](#) de limiter sa responsabilité **au montant de ses apports**. Cependant, il exige la :

- Tenue d'une comptabilité rigoureuse ;
- Convocation régulière des associés en assemblée générale.

Réalisation d'un business plan

Cette démarche permet entre autres de mieux évaluer le chiffre d'affaires prévisionnel de l'entreprise de rénovation. Le CA n'est généralement pas facile à estimer parce que le délai d'acquisition des premiers chantiers peut varier de manière considérable. Grâce à l'élaboration d'un **plan de trésorerie**, qui figure dans le business plan, l'entrepreneur peut également budgétiser plus correctement :

- Les acomptes réglés au démarrage des travaux et en cours de chantier ;
- Le versement du solde.

Investissements

Le projet requiert également des **investissements pour lancer l'activité**. Parmi ceux-ci, on distingue l'acquisition d'un :

- Véhicule utilitaire ;
- Outillage professionnel.

Ils **doivent être bien budgétisés**, car ils impactent le [plan de financement initial](#) du projet de création d'une entreprise de rénovation.

Bon à savoir : les investissements pris en location ne doivent pas figurer dans les immobilisations, mais dans les dépenses prévisionnelles.

Intérim ou bien embauche directe

Le lancement d'une activité dans la rénovation demande généralement un **recrutement de personnel**. Celui-ci peut s'effectuer soit par :

- Embauche directe ;
- [Intérim](#).

En choisissant la seconde option, l'entrepreneur doit inscrire au budget le double du taux brut horaire de l'employé sur le marché. S'il opte pour l'[embauche directe](#), il aura à **budgetiser le salaire brut** de ce dernier, plus environ 50 % de charges sociales patronales.

Charges prévisionnelles

L'entrepreneur doit particulièrement faire preuve de **vigilance** lors de la réalisation des prévisions liées aux dépenses suivantes :

- La location de matériel ;
- L'assurance ;
- L'entretien du matériel ;
- Le petit outillage (brouette, perceuse ou encore pelle) ;
- Les dépenses énergétiques (carburant, eau et électricité, etc.) ;
- Le stock de matériaux (peinture, plâtre, sable ou ciment par exemple).

Même chose pour le [budget](#) consacré à la :

- Communication pour se faire connaître ;
- Formation du dirigeant et du personnel.

Immatriculation de l'entreprise

Le dépôt du dossier d'immatriculation s'effectue automatiquement une fois le dossier complété sur la plateforme du Guichet unique. Le guichet unique transmet votre dossier dûment complété aux registres compétents. Toutes les entreprises sont automatiquement immatriculés auprès du [Registre national des entreprises](#) et au registre correspondant en fonction de l'activité exercée.

Quelles sont les assurances à souscrire lors de la création de l'entreprise ?

La souscription d'assurances compte parmi les démarches à effectuer lors de la création d'une entreprise de rénovation. Certaines sont obligatoires tandis que d'autres sont tout simplement recommandées.

Responsabilité civile professionnelle

En exerçant une activité de rénovation, l'entrepreneur s'expose à certains risques et il doit s'en prémunir. En souscrivant une [assurance RC pro](#), il est couvert contre les **dommages causés aux tiers et aux clients** aussi bien avant qu'après la réception des travaux.

Assurance décennale

Obligatoire, l'[assurance décennale](#) protège l'entrepreneur en rénovation avant le démarrage du premier chantier. Durant une dizaine d'années **après la réception des travaux**, elle couvre les dommages :

- Compromettant la stabilité et ne permettant pas l'utilisation normale de l'ouvrage ;
- Affectant la solidité des équipements.

Autres assurances professionnelles

L'entrepreneur a encore le choix de souscrire à d'autres assurances professionnelles. Par exemple, **il peut assurer** :

- Un stock important ;
- Le gros outillage.

Par ailleurs, la souscription d'une assurance est **obligatoire en cas d'utilisation de** :

- Locaux ;
- Engins ;
- Véhicules.

Quelles sont les aides à la création d'une entreprise de rénovation ?

Différentes aides sont proposées par l'État pour soutenir les entrepreneurs en rénovation. En effet, ils peuvent prétendre à des **subventions publiques, dont l'ARCE**. Pour faciliter le démarrage de l'entreprise, le demandeur d'emploi peut également profiter de l'[ACRE](#). Ce dispositif lui permet de bénéficier de divers avantages parmi lesquels on distingue :

- Un allègement de cotisations sociales ;
- Le maintien des allocations chômage.

FAQ

Quel diplôme pour créer une entreprise de rénovation ?

Pour créer une entreprise de rénovation, l'idéal serait de détenir des diplômes tels que le :

- CAP ;
- BEP ;
- BP ;
- Bac pro ;
- BTS.

Mais, aucune obligation de diplôme n'est imposée à l'entrepreneur qui souhaite mener une activité de rénovation. Elle reste accessible tant qu'il dispose assez d'expérience dans le domaine.

Quelles activités libérales sont accessibles sans diplôme ?

En général, toute activité libérale peut être menée sans diplôme si elle n'est pas réglementée. Il faut tout simplement avoir quelques années d'expérience professionnelle. Dans la liste des professions libérales pouvant être exercées sans diplôme, on retrouve :

- Le sophrologue ;
- Le musicothérapeute ;
- L'organisateur de foires et salons ;
- Le naturopathe.

Quels business lancer en 2022 ?

Parmi les idées de business à concrétiser cette année, on peut citer :

- La gestion de réseaux sociaux ;
- Le montage vidéo ;
- Le marché vegan ;
- Les cosmétiques pour homme.